

Conditions générales d'utilisation

ARTICLE 1 : OBJET

Ce document est le contrat qui encadre les conditions d'accès et d'utilisation des services de Banque En Ligne (ci-après dénommé « BEL ») proposés par Banque FIDUCIAL à ses clients (ci-après dénommés « le(s) Client(s) »).

Il complète les Conditions Générales de la Convention de Compte courant à usage professionnel ainsi que les Conditions Particulières de la Convention de compte courant professionnel que le Client a signées et qui demeurent en vigueur.

Les services de BEL sont proposés via 2 canaux d'accès :

- Site internet (Banque FIDUCIAL) disponible via moteur de recherche.
- Application mobile (FIDUCIAL BANQUE ou THEMIS BANQUE) disponible sur tablette et smartphone iOS et Android.

Les « Services BEL » (Le « Service BEL » ou « le Service » pris isolément) désignent tous les services en ligne quel que soit le canal d'accès.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « CGU ») ont pour objet de déterminer les conditions d'utilisation du Site et des Services mis à la disposition de l'Utilisateur.

Modification des CGU – Banque Fiducial se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment. L'Utilisateur s'engage donc à les consulter régulièrement.

ARTICLE 2 : ACCES AUX SERVICES BEL

Lors de l'entrée en relation avec Banque FIDUCIAL, le Client s'est vu attribuer un Identifiant et un Code Personnel d'Accès. Ces données lui ont été transmises sous pli sécurisé à l'adresse postale communiquée par le Client. En outre, aux fins de sécuriser les différents canaux d'accès aux Services en Ligne, la communication par le Client d'un numéro de téléphone est nécessaire.

2.1 - Identifiant et Code Personnel d'Accès : Règles de sécurité

L'Identifiant et le Code Personnel d'Accès sont les données nécessaires à la connexion aux Services BEL. Ces données sont strictement personnelles et confidentielles. Le Client doit prendre les mesures nécessaires pour les conserver de façon sécurisée et à l'abri des tiers.

Le Code Personnel d'Accès doit être tenu secret ; le client est invité à le mémoriser et à ne pas le reproduire sur un support quelconque.

Le Client est responsable de l'usage et de la conservation de ses données de sécurité personnalisées ou de tout autre dispositif de sécurité spécifique qui lui auraient été communiqués par Banque FIDUCIAL et assume seul les conséquences de leur divulgation.

Le Code Personnel d'Accès doit être modifié lors de la première connexion. Ce code peut ensuite être modifié par le Client à tout moment sur BEL. Il est recommandé qu'il le change régulièrement. L'accès aux services peut être suspendu après plusieurs essais infructueux d'authentification, en cas de soupçon de fraude, de fraude



BANQUE FIDUCIAL

avérée ou de menace pour la sécurité. En cas de blocage de l'accès en ligne, le Client doit s'adresser à son conseiller afin de connaître la procédure à suivre.

Le Client s'engage à bloquer immédiatement ou à demander sans délai (par téléphone ou par la messagerie) à Banque FIDUCIAL de bloquer l'accès aux Services s'il suspecte que son Code Personnel d'Accès est connu d'un tiers.

2.2 - Matériels et réseaux : Règles de sécurité

L'attention du Client est attirée sur le fait qu'en raison de l'utilisation des Services BEL, son matériel (téléphone, tablette, ordinateur) peut permettre la réalisation d'opérations bancaires. Le Client est responsable des appareils qu'il utilise. Il est donc appelé à une vigilance particulière en ce qui concerne la protection et la conservation de ses appareils mobiles notamment.

2.3 – Authentification forte

Pour accéder à son espace personnel, quel que soit le canal de communication, le Client s'authentifie par l'utilisation des données de sécurité personnalisées. Elles sont identiques pour les différents canaux :

- Un Identifiant : code à 8 caractères (2 lettres et 6 chiffres) par Banque Fiducial.
- Un Code Personnel d'Accès : code à 6 chiffres à caractère personnel et strictement confidentiel, transmis sous pli sécurisé par Banque FIDUCIAL à l'adresse postale que le Client a fournie à cet effet.

Banque FIDUCIAL met également en œuvre des procédures d'authentification forte conformément à la réglementation. Les procédés d'authentification forte du Client mis en œuvre dans le cadre des Services en Ligne reposent sur l'identifiant et le Code Personnel d'Accès d'une part et la transmission d'un code à usage unique par téléphone (SMS sur mobile ou sur serveur vocal pour les lignes fixe) ou l'identification via un appareil de confiance, d'autre part.

L'appareil de confiance (ci-après « Appareil de Confiance ») est défini comme un matériel connecté (smartphone, tablette...) que le Client enregistre via l'application BEL, comme son Appareil de Confiance. Un Client ne peut disposer que d'un seul Appareil de Confiance. Il peut en changer à tout moment en procédant à l'enregistrement d'un nouvel Appareil de Confiance. Chaque nouvel enregistrement supprime automatiquement le précédent.

Lorsqu'une authentification forte est requise et que le client a enregistré un Appareil de Confiance, il devra s'authentifier sur son Appareil de Confiance via l'application BEL. Dans cette hypothèse, le Client est informé par une notification. Dès lors, il est recommandé que le Client veille à l'activation desdites notifications dans les paramètres de son Appareil de Confiance.

L'authentification forte est requise lors de la première connexion aux Services BEL et au moins tous les 90 jours, ainsi que pour la validation de certaines opérations de paiement réalisées à distance (ajout d'un compte de bénéficiaire, confirmation d'un paiement en ligne).

Banque FIDUCIAL peut également requérir une authentification forte du client pour d'autres usages, en fonction de la sensibilité de l'opération.

BANQUE FIDUCIAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25 000 000 € - Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier
RC professionnelle et fraude AIG (Activité Banque) 2.401.643 - RC professionnelle et garantie financière ALLIANZ (Activité Courtage Assurances) 531 630 98
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie - 302 077 458 RCS Nanterre - N° TVA FR 89 302 077 458 - Site : www.fiducial.fr



BANQUE FIDUCIAL

ARTICLE 3 : CLIENTELE CONCERNEE – PROCURATION – REPRESENTATION

L'utilisation des Services BEL est réservée exclusivement à la clientèle de professionnels. Le Client pourra consulter et/ou effectuer des transactions et/ou utiliser les fonctionnalités disponibles sur BEL, si le Client possède une procuration ou un pouvoir de représentation adéquat l'autorisant à consulter et/ou effectuer des transactions sur le ou les comptes concernés.

Banque FIDUCIAL se réserve la faculté de limiter les fonctionnalités de Services BEL accessibles, ou l'accès du Client, en cas de risque concernant la sécurité du système informatique de Banque FIDUCIAL, de présomption d'utilisation non autorisée ou frauduleuse des Services.

ARTICLE 4 : SERVICES FOURNIS

4.1 – Services de consultation

4.1.1 - Consultation des comptes et des services

Le Client peut consulter l'ensemble des comptes dont il est titulaire, cotitulaire ou pour lesquels il dispose d'un pouvoir de représentation. Les soldes et le détail des opérations sont fournis à la date précisée à l'écran et sous réserve des opérations en cours.

Le champ des comptes, contrats, produits et services consultables est susceptible d'évolutions et varie en fonction du canal d'accès.

4.1.2 – Consultation des Relevés et Documents en ligne

Les relevés de compte et les documents communiqués en exécution de contrats sont transmis par Banque FIDUCIAL en format papier. Le Client a la possibilité de recevoir et de consulter ses relevés de compte et d'autres documents sous format électronique (format PDF) en substitution du format papier.

•Périodicité et délais de conservation

- i) Le relevé de compte de dépôt est mis à disposition du Client à la date d'arrêté habituelle des relevés du compte entrant dans le périmètre du service, selon la même périodicité que celle choisie par le Client pour le relevé papier.
- ii) Les Relevés et Documents en ligne restent disponibles sur le site du service de BEL ainsi que sur l'application « FIDUCIAL BANQUE ou THEMIS BANQUE » dont le client est bénéficiaire, dans la limite de leur durée de mise à disposition sous réserve que le client ait toujours accès au service de BEL. Cet accès est maintenu indéfiniment à compter du moment où le client n'a pas récupéré les relevés. Sinon, les relevés récupérés sont disponibles pendant 90 jours à compter de la date de récupération.

BANQUE FIDUCIAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25 000 000 € - Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier
RC professionnelle et fraude AIG (Activité Banque) 2.401.643 - RC professionnelle et garantie financière ALLIANZ (Activité Courtage Assurances) 531 630 98
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie - 302 077 458 RCS Nanterre - N° TVA FR 89 302 077 458 - Site : www.fiducial.fr



BANQUE FIDUCIAL

4.2 – Services de paiement en ligne

4.2.1 – Virements

Les Services BEL proposent au Client un service de virements en ligne en euros vers des comptes ouverts dans la zone SEPA ou hors de la zone SEPA dès lors que le pays dans lequel est domicilié le compte bénéficiaire est identifié selon les normes internationales BIC/IBAN. Les virements peuvent être émis vers un compte ouvert au nom du même titulaire ou mandataire dans les livres de Banque FIDUCIAL (Virement de compte à compte) ou au bénéfice de comptes ouverts au nom de tiers et/ou dans les livres d'un autre prestataire de services de paiement (Virements externes). Ce service peut être limité en fonction de la nature des comptes accessibles en ligne ou de la capacité juridique du Client.

Tout ordre ne pourra être exécuté que si le compte à débiter présente une situation régulière, une provision disponible et suffisante et pour les virements vers des comptes tiers, s'il respecte le plafond de virement et la liste des pays vers lesquels les virements sont autorisés par le Client.

Avant tout premier virement au profit d'un bénéficiaire, le Client doit enregistrer le compte du bénéficiaire dans la Liste des Bénéficiaires de Confiance. Aux fins de confirmation de cette demande, Banque FIDUCIAL soumet la validation de l'ajout de ce nouveau compte bénéficiaire (IBAN) à une authentification forte telle que décrite à l'article 2.3 – Authentification forte- des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

L'ensemble des bénéficiaires ainsi enregistrés par le Client constitue la Liste des Bénéficiaires de Confiance de sorte que chaque ordre de virement fait à leur bénéfice via les Services BEL ne fera pas l'objet d'une demande d'authentification forte supplémentaire.

Lorsque le service de virement utilisé permet d'adresser un ordre de virement vers un bénéficiaire non présent sur la Liste des Bénéficiaires de Confiance, l'exécution de cet ordre est assujettie à une authentification forte systématique du Client.

4.2.2 – Carte

Les Services BEL permettent au Client d'accéder à différentes fonctionnalités de gestion de sa carte bancaire, notamment :

- Augmentation temporaire des plafonds de paiements/retraits en France ou à l'étranger : il est précisé que toute demande d'augmentation des plafonds reste soumise à l'examen et à l'accord de Banque FIDUCIAL ;
- Activation/désactivation de la fonction « paiement à distance » de sa carte ;
- Activation/désactivation de la fonction « paiement sans contact » de sa carte.

4.3 – Responsabilité

En sa seule qualité de fournisseur d'un service d'information sur les comptes, Banque FIDUCIAL ne pourra être tenue responsable :

- Des inexactitudes ou non-conformités des informations, produits et autres contenus, incluant notamment les données renseignées par le Client, relatives aux Comptes, notamment en cas d'échec de la mise à jour des Comptes ;
- En cas de dommage résultant de tout usage que le Client ferait des informations mises à sa disposition par le biais du service d'information sur les comptes, le Client restant seul responsable de ses décisions;

BANQUE FIDUCIAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25 000 000 € - Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier
RC professionnelle et fraude AIG (Activité Banque) 2.401.643 - RC professionnelle et garantie financière ALLIANZ (Activité Courtage Assurances) 531 630 98
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie - 302 077 458 RCS Nanterre - N° TVA FR 89 302 077 458 - Site : www.fiducial.fr



BANQUE FIDUCIAL

- En cas de dommage résultant d'une indisponibilité temporaire ou totale de tout ou partie du service d'information sur les comptes liés à une dégradation des temps de réponse et, d'une manière générale, de la performance dudit service causées par les dispositifs techniques sous la responsabilité des Etablissements.

4.3 – Messagerie BEL

La Messagerie BEL est destinée aux échanges d'informations et au dialogue entre le Client et un conseiller Banque Fiducial. Les conversations peuvent comporter des pièces jointes. La messagerie Banque FIDUCIAL n'est pas un service d'archivage. Il appartient au Client de sauvegarder sur ses appareils, les conversations ou documents qu'il souhaite conserver de façon pérenne.

4.3.1 – Fonctionnalités de la Messagerie BEL

- Interlocuteurs

La Messagerie BEL est un service strictement réservé aux échanges entre le Client et Banque FIDUCIAL. En cas d'absence de l'interlocuteur désigné, un autre collaborateur Banque FIDUCIAL pourra être habilité à traiter les demandes du Client.

- Archivage des Messages par Banque FIDUCIAL

Les messages échangés par le biais de la Messagerie BEL sont conservés dans la Messagerie BEL du Client. Ces messages sont archivés automatiquement par Banque FIDUCIAL pour être conservés pendant les durées légales applicables et ne seront plus visibles dans la Messagerie BEL du Client. La consultation de ces messages archivés pourra être demandée par le Client à son conseiller.

4.3.2 – Demande d'opération

Dans l'hypothèse où le Client utiliserait la Messagerie BEL pour transmettre un ordre ou une instruction à exécuter, il est rappelé que :

- Le destinataire ne pourra en prendre connaissance qu'aux jours et heures ouvrés de son agence,
- Les opérations sont exécutées dans les conditions et limites précisées par les Dispositions Générales de Banque FIDUCIAL ou tout contrat spécifique propre à l'opération ou au service concerné,
- Banque FIDUCIAL peut être amenée à solliciter des compléments d'information avant d'exécuter toute opération,
- Banque FIDUCIAL se réserve, en outre, le droit de n'exécuter un ordre ou une instruction via la Messagerie BEL, qu'à confirmation de l'ordre par le client par tout moyen jugé approprié par Banque FIDUCIAL et notamment au moyen d'un contre-appel effectué par le conseiller Banque FIDUCIAL,
- Le moment de réception de l'ordre est reporté au moment de l'information de la prise en compte par le conseiller ou le cas échéant de la confirmation de l'ordre par le conseiller.

BANQUE FIDUCIAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25 000 000 € - Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier
RC professionnelle et fraude AIG (Activité Banque) 2.401.643 - RC professionnelle et garantie financière ALLIANZ (Activité Courtage Assurances) 531 630 98
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie - 302 077 458 RCS Nanterre - N° TVA FR 89 302 077 458 - Site : www.fiducial.fr



BANQUE FIDUCIAL

4.4 – Fonctionnalités diverses

4.6.2 – Commande de chèquiers – Edition de RIB/IBAN

Le Client a la possibilité d'effectuer des commandes de chèquiers sur ses comptes de dépôt et ceux pour lesquels il dispose de cette faculté en sa qualité de mandataire ou de représentant du titulaire. Le Client peut consulter et éditer des RIB/IBAN sur ses comptes de dépôt.-

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIERES

Les opérations effectuées dans le cadre des services en ligne BEL peuvent être facturées conformément aux tarifs en vigueur figurant dans la brochure « Grille tarifaire ». Le Client supportera les coûts de la communication téléphonique et de l'accès à internet qui lui seront facturés directement par son ou ses opérateurs de réseau téléphonique ou fournisseurs d'accès internet. Toute prestation qui serait fournie par les Services BEL dans le cadre d'une convention spécifique signée avec le Client pourra lui être facturée dans les conditions prévues par ladite convention.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES

Les données personnelles sont recueillies par Banque FIDUCIAL en qualité de responsable de traitement, dans le cadre de la mise en place des présentes Conditions Générales d'Utilisation ainsi qu'au cours de son exécution, et seront traitées suivant la Politique de protection des données personnelles incluse dans la Convention Compte courant à usage professionnel – Conditions générales. Cette Politique précise notamment les finalités de traitement mises en œuvre, les destinataires des données, la durée de conservation des données. Le contenu de la correspondance en ligne et les données personnelles recueillies sont susceptibles d'être analysés par Banque FIDUCIAL en vue d'un traitement automatisé aux fins d'apporter une amélioration des services.

ARTICLE 7 : DROIT D'UTILISATION

La mise à disposition des Services BEL ne confère aucun transfert de propriété sur les Services et toutes leurs composantes et/ou contenu. Le Client en accédant aux Services bénéficie du seul droit d'utilisation non exclusif des applications et du site pour ses besoins propres dans le cadre de la relation bancaire existante et à l'exclusion de toute autre finalité qui pourrait porter atteinte aux droits de propriété dont bénéficie Banque FIDUCIAL et ses partenaires.

Ce droit d'utilisation est concédé à titre gratuit, non exclusif et personnel.

Il est notamment interdit au Client de procéder à :

- Toute représentation, diffusion ou, reproduction des Services en Ligne BEL et de la documentation afférente, que ce soit à titre onéreux ou gracieux et notamment toute mise en réseau ou utilisation à des fins commerciales ;
- Toute forme d'utilisation des Services BEL et de la documentation afférente, de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, de réalisation, de diffusion ou de commercialisation de services similaires, équivalents de substitution et d'une documentation d'utilisation similaire, équivalente ou de substitution ;
- L'adaptation, la modification, la transformation, l'arrangement des Services en Ligne BEL et de la documentation afférente, pour quelque raison que ce soit, y compris pour corriger des erreurs ;
- Toute transcription directe ou indirecte, toute traduction dans d'autres langues ;
- Toute utilisation pour un traitement non autorisé par Banque FIDUCIAL ;

BANQUE FIDUCIAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25 000 000 € - Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier
RC professionnelle et fraude AIG (Activité Banque) 2.401.643 - RC professionnelle et garantie financière ALLIANZ (Activité Courtage Assurances) 531 630 98
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie - 302 077 458 RCS Nanterre - N° TVA FR 89 302 077 458 - Site : www.fiducial.fr



BANQUE FIDUCIAL

- Toute modification ou contournement des moyens de sécurité.

ARTICLE 8 : BLOCAGE – RESILIATION – SUSPENSION DE SERVICE

Les Services en Ligne BEL sont strictement connexes à la relation entre le Client et Banque FIDUCIAL. Toutefois, le Client dispose de la faculté de bloquer ses accès :

- Dans son espace personnel BEL Interactif ;
- Sur demande à son conseiller.

Attention la demande de blocage n'entraîne qu'une suspension de l'accès aux Services en Ligne BEL. Les options initialement souscrites sont maintenues. Il appartient au Client qui souhaite ne plus disposer d'une option ou service spécifique, de procéder à leur résiliation préalablement en ligne ou directement en contactant son conseiller. Le déblocage de l'accès peut intervenir sur demande du Client.

En cas de clôture de ses comptes ouverts dans les livres de Banque FIDUCIAL, l'accès aux fonctions de consultation des relevés et documents en ligne par les Clients reste possible.

Toutefois, Banque FIDUCIAL peut procéder immédiatement à la clôture des services en ligne BEL en cas de manquement grave du client à ses obligations contractuelles, en cas d'anomalie grave de fonctionnement du compte ou de comportement gravement répréhensible du Client, tel que notamment la communication de documents faux ou inexacts, les menaces ou injures proférées à l'encontre d'un collaborateur de Banque FIDUCIAL, et plus généralement tout acte relevant potentiellement de poursuites judiciaires, au plan civil ou pénal.

Banque FIDUCIAL peut suspendre l'accès aux Services BEL en cas de :

- Saisie administrative à tiers détenteur, saisie-attribution ou toute autre procédure civile d'exécution ;
- Impossibilité de prélever le prix pour quelque cause que ce soit ;
- Existence d'un incident bancaire affectant un des comptes ;
- Adresse du titulaire du compte inconnu, notamment en cas de non distribution de courriers par la poste, portant les mentions « NPAI » (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) ou « PND » (Pli Non Distribué). L'accès aux services en ligne BEL ne sera rétabli qu'après régularisation auprès de Banque FIDUCIAL, en communiquant et justifiant la nouvelle adresse ;
- D'absence de mise à jour des informations sollicitées par la Banque et nécessaires à la connaissance du client afin de répondre aux obligations légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, de lutte contre la corruption et la fraude et de respect des normes relatives aux sanctions internationales.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU CONTRAT ET DU SERVICE

En raison, notamment des extensions et améliorations possibles des Services BEL, Banque FIDUCIAL se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier le contenu des prestations offertes.

Le Client a la possibilité, en cas de désaccord, et ce sans aucune pénalité, de faire procéder à la résiliation des éventuelles options souscrites et de procéder au blocage de ses accès dans les conditions précisées à l'article Blocage-Résiliation-Suspension de Service, des présentes.

BANQUE FIDUCIAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25 000 000 € - Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier
RC professionnelle et fraude AIG (Activité Banque) 2.401.643 - RC professionnelle et garantie financière ALLIANZ (Activité Courtage Assurances) 531 630 98
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie - 302 077 458 RCS Nanterre - N° TVA FR 89 302 077 458 - Site : www.fiducial.fr



BANQUE FIDUCIAL

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

La loi applicable aux relations précontractuelles et aux présentes conditions générales est la loi française. Tout différend portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, faute d'être résolu à l'amiable entre Banque FIDUCIAL et le Client, est soumis à la compétence des juridictions françaises.

BANQUE FIDUCIAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25 000 000 € - Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier
RC professionnelle et fraude AIG (Activité Banque) 2.401.643 - RC professionnelle et garantie financière ALLIANZ (Activité Courtage Assurances) 531 630 98
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie - 302 077 458 RCS Nanterre - N° TVA FR 89 302 077 458 - Site : www.fiducial.fr